OFFRE DE SOUTIEN FINANCIER AUX CHERCHEURS RÉGULIERS DE L’IUD POUR DÉFRAYER LES COÛTS DE DÉGAGEMENT D’UN PRATICIEN-CHERCHEUR IMPLIQUÉ DANS UN PROJET DE RECHERCHE

**5000$ MAXIMUM**

**Objectifs**

Ce soutien financier vise à faciliter l’implication étroite de praticien dans le déroulement de projets de recherche en dédommageant financièrement leur employeur pour les dégager de leurs fonctions habituelles.

**Conditions d’admissibilité**

* Ce soutien s’adresse aux chercheurs réguliers de l’IUD[[1]](#footnote-1) pour leur permettre d’impliquer un praticien dont il juge l’expertise pertinente pour le bon déroulement de son projet, peu importe l’organisation d’attache de ce dernier (réseau de la santé, organismes communautaires, établissements privés, etc.).
* L’employeur doit avoir approuvé la demande de libération du praticien.
* Le projet doit avoir été approuvé par un comité d’éthique à la recherche

**Modalités d’implication du praticien et de l’utilisation des sommes**

* Le praticien chercheur, son supérieur immédiat et le chercheur régulier de l’IUD détermineront conjointement les tâches, l’intensité et la durée de l’implication du praticien.
* Un maximum de 5000$ par praticien par projet peut être demandé pour dégager le praticien de ses tâches habituelles.
* Les sommes offertes doivent servir à défrayer uniquement les coûts de remplacement de personnel (et non aux déplacements, par exemple, qui seront prévus dans le budget de la recherche elle-même.
* Les sommes offertes ne peuvent servir à payer des heures supplémentaires (valable pour les employés du CCSMTL seulement).

**Rôle du praticien (à titre indicatif)**

* La participation du praticien doit être importante et celui-ci doit ainsi être impliqué dans plusieurs étapes du projet de recherche, voire toutes, telles que :
* Collaborer à la définition de l’objet de recherche, à la recension des écrits, au choix de la méthodologie employée, à la formulation des questions de recherche, etc.
* Participer au développement d’outils de collecte, au recrutement de participants, à la collecte de données, etc.
* Exercer la liaison entre l’équipe de recherche et le terrain
* Coordonner les activités de recherche sur le terrain
* Former les praticiens à l’utilisation d’outils demandant une compétence clinique
* Participer à l’interprétation des résultats
* Participer à la diffusion des résultats

**Critères de sélection**

* La corrélation entre la thématique du projet de recherche et les axes**[[2]](#footnote-2)** de recherche de l’IUD
* Le rôle et la valeur ajoutés du praticien au déroulement du projet de recherche
* La qualité de la stratégie de transfert de connaissances auprès de l’équipe ou de l’organisation d’attache du praticien

**Documents et informations à fournir**

* Un résumé du projet de recherche, incluant l’axe de recherche

de l’IUD auquel il correspond

* Une description du rôle et des tâches attribués au praticien
* Le nombre de jours/heures requis et la période d’implication

du praticien

* L’approbation écrite du supérieur immédiat du praticien
* Une explication de la valeur ajoutée due à l’implication du praticien
* Une stratégie du transfert de connaissances dédiée à l’équipe

ou l’établissement du praticien

* Une évaluation des coûts de dégagement du praticien, incluant

les charges sociales

**Veuillez retourner ce formulaire dûment complété et**

**accompagné des documents demandés, par courriel, à**

**Josée Boisvert, coordonnatrice de la recherche**

josee.boisvert.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

La décision est généralement rendue 4 à 6 semaines après réception de la demande.

1. Cliquer ici pour consulter la liste des chercheurs réguliers de l’IUD : <https://urlz.fr/ahSR> [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour connaitre la programmation de recherche de l’IUD, cliquez ici : <https://urlz.fr/ahSZ> [↑](#footnote-ref-2)